



FERMETURE DE FESSENHEIM

Un tournant de la transition
énergétique française

Dossier de presse | Février 2020



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE

Pourquoi fermer Fessenheim ?

2^{ÈME} PARTIE

L'accompagnement des salariés et
du territoire

3^{ÈME} PARTIE

Des exemples concrets de cette
transition

INTRODUCTION

Conformément aux engagements du Président de la République, confirmés à l'occasion de la présentation de la Stratégie française pour l'énergie et le climat de novembre 2018, **les deux réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim seront arrêtés d'ici l'été 2020**. Le Gouvernement a publié, le 19 février 2020, le décret actant la fin de l'autorisation d'exploitation de la centrale nucléaire, avec comme date d'effet le **22 février 2020 pour le réacteur n°1** et le **30 juin 2020 pour le réacteur n°2**.

Une décision majeure pour la transition énergétique

La France poursuit la mise en œuvre de sa stratégie énergie-climat, dont un axe important vise à **diversifier ses sources de production et d'approvisionnement en électricité**. En application du plafond de capacité nucléaire fixé par la loi de transition énergétique pour une croissance verte, la centrale de Fessenheim devait fermer au plus tard à l'horizon de la mise en service de l'EPR de Flamanville. Dans le contexte des retards que connaît aujourd'hui ce dernier, le Gouvernement a souhaité que la fermeture de Fessenheim ne soit pas une nouvelle fois reportée. En effet, le territoire, les salariés de l'entreprise ainsi que les sous-traitants doivent bénéficier de visibilité pour mettre en œuvre cette importante transition. L'État et EDF se sont ainsi accordés lors de la préparation de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) sur le caractère optimal d'une fermeture de la centrale en 2020, permettant enfin de lever les doutes liés à la date de fermeture. **Cette année correspond en effet à la quatrième visite décennale du premier réacteur de la centrale**. Pour poursuivre l'exploitation, **EDF aurait eu à réaliser d'importants investissements qui n'auraient pas été rentabilisés d'ici à la mise en service de l'EPR Flamanville**.

Une volonté de l'État d'être exemplaire pour accompagner les salariés et le territoire

Par ailleurs, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim ne peut se faire au détriment des salariés, du territoire et de ses habitants. Le **projet d'avenir du territoire de Fessenheim a donc été élaboré de façon collégiale** au cours de l'année 2018 entre les collectivités, les acteurs économiques, les associations, les partenaires sociaux, et les services de l'État. Il a été signé par 13 partenaires le 1^{er} février 2019. Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour accompagner la fermeture de la centrale : il s'agit de mettre en œuvre, avec l'appui des collectivités locales, de la Banque des territoires, de la CCI Alsace Eurométropole et des partenaires allemands, ainsi que la participation active d'EDF, une stratégie ambitieuse et exemplaire de **reconversion des personnels et de revitalisation du territoire**, à travers des projets d'aménagement économique, de développement des énergies renouvelables, de verdissement des mobilités et d'innovations. Ce projet vise à **faire du Haut-Rhin un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas-carbone**. Une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois durables, permettant ainsi d'assurer la réussite de la mutation économique et sociale des communes les plus concernées.

« Je n'ai pas été élu sur un programme de sortie du nucléaire, mais sur une réduction à 50 % de la part du nucléaire dans notre mix électrique. Et je tiendrai cet engagement.

Nous avons décidé de faire la transparence sur la trajectoire que nous voulons suivre pour atteindre cet objectif. »

Discours du Président de la République relatif à la Stratégie et à la méthode pour la transition écologique
Paris, le mardi 27 novembre 2018



01 POURQUOI FERMER FESSENHEIM ?



POURQUOI LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM VA-T-ELLE FERMER ?

C'EST LA PLUS ANCIENNE DES CENTRALES FRANÇAISES

Située dans le Haut-Rhin, Fessenheim a été mise en service en 1977. **C'est la plus ancienne des 19 centrales nucléaires françaises de deuxième génération.**

C'EST UN ENGAGEMENT DE CAMPAGNE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République Emmanuel Macron s'est engagé, dès la campagne présidentielle de 2017, à **poursuivre la procédure de fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim**, dans la concertation et avec des mesures d'accompagnement.

LA FERMETURE DE LA CENTRALE S'INSCRIT DANS LES GRANDS OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES DE LA FRANCE

Celle-ci ne conduira pas à une augmentation des émissions de CO₂ de la France, compte-tenu de **l'accélération du développement des énergies renouvelables** et des efforts de maîtrise de la consommation énergétique, notamment par l'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments.

CELA CORRESPOND A L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DE RÉDUIRE LA PART DU NUCLÉAIRE DANS SON MIX ÉNERGÉTIQUE

Cette fermeture constitue une première étape dans **l'objectif d'atteindre le plus rapidement possible 50 % de nucléaire dans la production d'électricité** (contre 71 % en 2019), sans augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

LA FERMETURE DE FESSENHEIM SERA RÉALISÉE D'ICI JUIN 2020

En novembre 2018, le Président de la République Emmanuel Macron annonce la **fermeture définitive des deux réacteurs de Fessenheim d'ici l'été 2020**. Le sort de la centrale est désormais dissocié de la mise en service de Flamanville 3 (Manche). **Le premier réacteur sera arrêté le 22 février 2020, le second le 30 juin 2020.**



VERS UN MIX ÉLECTRIQUE PLUS DIVERSIFIÉ

La France s'est engagée dans une transition énergétique qui repose, d'une part, sur **la sobriété et l'efficacité énergétique** et, d'autre part, sur **la diversification des sources de production et d'approvisionnement**, avec un mix électrique plus équilibré grâce au développement des énergies renouvelables et à la réduction de la part du nucléaire. L'atteinte de la **neutralité carbone à l'horizon 2050**, fixée dans la Loi Énergie-Climat de 2019, est une priorité de la France pour répondre à l'enjeu climatique, et elle suppose que le mix-électrique soit sur le long-terme totalement décarboné.

La diversification du mix-électrique se traduit ainsi par une décroissance du parc nucléaire dans des conditions **réalistes, pilotées, économiquement et socialement viables**, et visant l'atteinte d'une part de 50 % dans le mix en 2035.

Pour atteindre **50 % de nucléaire dans la production en 2035**, la diversification du mix électrique intervient dans le cadre d'une stratégie de réduction lissée et pilotée des capacités nucléaires existantes car :

- Un **système électrique plus diversifié** est un système électrique plus résilient à un choc externe comme par exemple une baisse de la capacité de production des réacteurs suite à un incident, à un défaut générique ou à une longue période de maintenance (courante ou réexamen périodique), qui conduirait à l'indisponibilité de plusieurs réacteurs ;
- La très grande majorité du parc électronucléaire a été construite sur une courte période, environ 15 ans. Définir une durée de fonctionnement similaire pour tous les réacteurs conduirait à déclasser le parc sur une période aussi concentrée (« effet falaise »), ce qui ne serait pas soutenable ni en termes sociaux, ni pour la sécurité d'approvisionnement électrique. Aussi, il est souhaitable d'**anticiper l'arrêt de certains réacteurs** du parc existant. Cette anticipation permettra également d'étaler les investissements dans de nouvelles capacités ;
- Plusieurs filières de **production d'électricité d'origine renouvelable** ont démontré leur compétitivité pour constituer une part significative du mix-électrique de long-terme ;
- Un **rythme de fermeture progressif** permettra aux territoires et aux salariés de mieux se préparer, d'engager leur reconversion bien en amont et de structurer la filière de démantèlement.

OBJECTIF :

50 %

de nucléaire dans le mix-électrique français en 2035

Diversifier le mix électrique français, c'est :

UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE PLUS DIVERSIFIÉ

ET DONC PLUS RÉSILIENT

ANTICIPER L'ARRÊT DES RÉACTEURS
**POUR ÉVITER L'EFFET
« FALAISE »**

UN RYTHME DE FERMETURE PROGRESSIF
POUR ENGAGER UNE RECONVERSION

D'ici 2035

Fermeture de 14 réacteurs

Avant 2030

6 à 8 réactions seront fermés

Une telle évolution est cohérente avec nos engagements climatiques : elle sera réalisée **sans nouveau projet de centrales thermiques à combustibles fossiles**, elle ne conduira **pas à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre** et elle est **compatible avec l'engagement de mettre à l'arrêt l'ensemble de nos centrales à charbon d'ici à 2022**.

La trajectoire fixée reposera ainsi sur la fermeture de **14 réacteurs d'ici 2035**, dont **6 à 8 réacteurs avant 2030**, en incluant les deux réacteurs de la centrale de Fessenheim. La fermeture du premier réacteur intervient donc ce samedi 22 février 2020, en application du plafonnement de la puissance électronucléaire installée, instauré par la loi de transition énergétique pour une croissance verte. EDF a confirmé au Gouvernement dès la fin 2015 le choix du site de Fessenheim comme centrale nucléaire à fermer pour respecter le plafond.

FERMETURE DU RÉACTEUR N°1 DE
FESSENHEIM

22 FÉVRIER 2020

FERMETURE DU RÉACTEUR N°2 DE
FESSENHEIM

30 JUIN 2020



LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ SERA MAÎTRISÉ

Les consommateurs résidentiels français bénéficient en moyenne d'une **électricité beaucoup moins chère que la moyenne européenne** et près de 40 % moins chère que les consommateurs résidentiels allemands.

Les Français continuent de bénéficier d'une protection importante contre les hausses des prix de marché à travers l'**Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH)** qui continuera à couvrir une part substantielle de leur approvisionnement à un prix qui reste maintenu à 42€/MWh, très inférieur aux prix de marché actuels.

Le Gouvernement est mobilisé pour mettre en place une **nouvelle régulation du nucléaire historique**, qui prenne la suite de l'ARENH.

L'objectif du Gouvernement est de construire un dispositif pérenne et équilibré, qui devra :

- d'une part **garantir dans la durée la protection des consommateurs contre les hausses de prix de marché au-delà de 2025** en les faisant bénéficier de l'avantage compétitif lié à l'investissement consenti dans le parc nucléaire historique et en leur donnant de la visibilité sur les prix de l'électricité ;
- et d'autre part **donner la capacité financière à EDF d'assurer la pérennité économique de l'outil de production**, pour répondre aux besoins de la PPE, y compris dans des scénarios de prix bas. Le Gouvernement est ainsi attaché à ce que les Français conservent dans la durée un accès aux coûts de production du parc nucléaire installé en France.

Les aides de l'État pour soutenir les plus modestes

S'agissant des ménages les plus fragiles, le montant du **chèque énergie** 2018 a été revalorisé de 50 € en 2019 et le nombre de bénéficiaires a été augmenté de 3,6 à 5,8 millions de ménages. L'État a renforcé en 2019 les **aides à la rénovation énergétique des logements**, par exemple sur l'isolation et récemment sur le changement des vieux radiateurs électriques, et continuera en 2020 son action pour la protection des consommateurs les plus vulnérables.

LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT SERA ASSURÉE

Cette démarche globale de transition énergétique vise notamment à **renforcer la sécurité d'approvisionnement en électricité sur le territoire** en tenant compte des avantages et des inconvénients de chaque technologie, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociétaux.

Les études menées par RTE (Réseau de transport d'électricité) confirment qu'elle n'est pas remise en cause par la fermeture de la centrale de Fessenheim. De plus, RTE a procédé à des mesures d'adaptation du réseau électrique afin d'assurer durablement la **stabilité du réseau électrique de la région Grand Est**.

Enfin, les analyses menées par RTE dans le cadre de son bilan prévisionnel montrent que la fermeture de la centrale de Fessenheim n'a pas d'impact négatif sur le critère de sécurité d'approvisionnement national à court terme. En effet, celle-ci sera compensée par le **développement des énergies renouvelables terrestres et des interconnexions électriques**.



02 L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS ET DU TERRITOIRE



POUR UN TERRITOIRE REVITALISÉ

Un projet d'avenir pour
le territoire de Fessenheim
construit en

4 axes

La **revitalisation du territoire** est un enjeu majeur de la décision de fermer la centrale nucléaire de Fessenheim. C'est pourquoi le Gouvernement accorde depuis plus de deux ans la plus grande priorité à la préparation de l'échéance de la fermeture, en mettant en œuvre, avec l'appui des collectivités locales, une **stratégie ambitieuse de reconversion des personnels et des territoires dans le cadre d'un contrat de territoire**. Il est donc particulièrement attentif aux emplois impactés par cette décision.

700 MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNELS

240 MILLIONS D'EUROS
CONSACRÉS AU DÉVELOPPEMENT DU
PHOTOVOLTAÏQUE

AXE 1

CRÉER DES EMPLOIS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Jouissant d'une position centrale et privilégiée en Europe, le territoire se saisit de la fermeture de la centrale pour en faire une opportunité de développement économique qui doit générer de l'**activité** et des **emplois durables**. L'ambition est de compenser les conséquences de cette fermeture sur l'activité locale, en créant de nouveaux emplois et en permettant aux acteurs directement concernés de se reconvertir. La réalisation de cette ambition passe par la mise en place d'un ensemble de conditions nécessaires pour attirer de nouvelles activités créatrices d'emplois compatibles avec le développement durable.

Celles-ci sont bien engagées, avec en particulier l'identification du **futur parc d'activité ÉcoRhena**, en bord de Rhin, pour une superficie de 90 ha et qui sera aménagé d'ici 2021, et la préparation d'une extension complémentaire un peu plus au nord, sur la zone industrialo-portuaire. Une **société d'économie mixte franco-allemande** est en passe d'être créée et sera opérationnelle avant l'été afin de conduire ces opérations sous le contrôle des élus et des autres partenaires français et allemands.

AXE 2

AMÉLIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE ET LES MOBILITÉS

Le territoire bénéficie d'un éventail déjà large de possibilités : réseaux ferrés, routier, fluvial, cycliste et piétonnier, qu'il convient d'**améliorer** et **développer** dans l'objectif d'un développement durable.

L'ambition est d'améliorer la **desserte du territoire** et les **mobilités** pour faire levier sur son développement économique et fluidifier les différents déplacements dans leur diversité : mobilité quotidienne, professionnelle, de formation, de loisirs et transports liés aux activités économiques.

Développement du port de Colmar Neuf-Brisach

Le développement de cette infrastructure va faciliter les exportations, accroître les demandes adressées aux entreprises locales et générer un impact induit auprès des autres entreprises et prestataires.

L'aménagement de ce nouveau site portuaire prévoit la création d'une plateforme logistique multimodale avec création d'un nouveau quai, la réalisation de deux bâtiments logistiques aux normes Haute Qualité Environnementale (HQE) ainsi que l'aménagement de foncier destiné à des amodiations industrielles.

L'État subventionne à 80% les investissements pour l'équipement portuaire, soit près de 1 million d'euros.

AXE 3

FAIRE DU TERRITOIRE UN MODÈLE DE TRANSITION VERS UNE NOUVELLE ÈRE ÉNERGETIQUE

Cet axe s'étend à l'ensemble du territoire du Haut-Rhin, avec un accent particulier sur le territoire proche de la centrale de Fessenheim. La nouvelle stratégie pour le Haut-Rhin repose sur la **recherche de l'efficacité énergétique** afin de limiter la demande en énergies, ainsi que sur **l'évolution du mix-énergétique produit**, avec pour ambition la création d'un territoire bas-carbone et la mise en œuvre d'un démantèlement exemplaire de la centrale nucléaire de Fessenheim.

A cette fin le Gouvernement a décidé de lancer en 2019, de façon exceptionnelle, un **appel d'offre spécifique au département du Haut-Rhin**, afin d'y déployer 300MW de capacité photovoltaïque pour un coût prévisionnel pour l'État de **240 millions d'euros sur 20 ans**. 12 projets ont été retenus en septembre 2019 (représentant 62,8MWc) et deux nouvelles vagues de sélection sont organisées en 2020 afin de pouvoir retenir de nouveaux projets.

Rechercher l'efficacité énergétique



Développer les énergies renouvelables et la valorisation du patrimoine naturel



Réussir un démantèlement exemplaire de la centrale nucléaire



AXE 4

FAIRE DU TERRITOIRE UN MODÈLE D'INNOVATION POUR L'INDUSTRIE ET LES ÉNERGIES DU FUTUR

Le Grand Est, première région de production énergétique de France, a pour ambition de devenir une **référence européenne dans la décarbonation des territoires et des industries** à l'horizon 2050.

Les partenaires du contrat de territoire ont choisi de faire du territoire du Haut-Rhin la vitrine de cette ambition.

La réalisation de cet objectif passe par **quatre actions conjointes** :

1. Le soutien aux projets de recherche et développement

Une des actions structurantes envisagées est de développer un hub d'innovation interdisciplinaire dans le domaine des énergies bas-carbone dont l'objectif est de déployer des projets de recherche et développement collaboratif entre les laboratoires et les entreprises.

2. La formation aux compétences d'avenir

La mutation du tissu industriel génère de nouveaux métiers et l'offre de formation doit évoluer pour répondre aux nouveaux besoins en compétences des entreprises. C'est un des objectifs poursuivis par le projet de campus des métiers à Mulhouse.

3. L'émergence de projets d'innovation et de start-ups

Il est envisagé que le futur ancien site de la centrale soit le siège d'activités industrielles et de création d'emplois : sur proposition d'EDF, un projet de technocentre est à l'étude, pour développer une filière de recyclage des matériaux métalliques issus du démantèlement des centrales nucléaires, conforter la Recherche et Développement et capitaliser sur les compétences en termes de déconstruction des installations nucléaires.

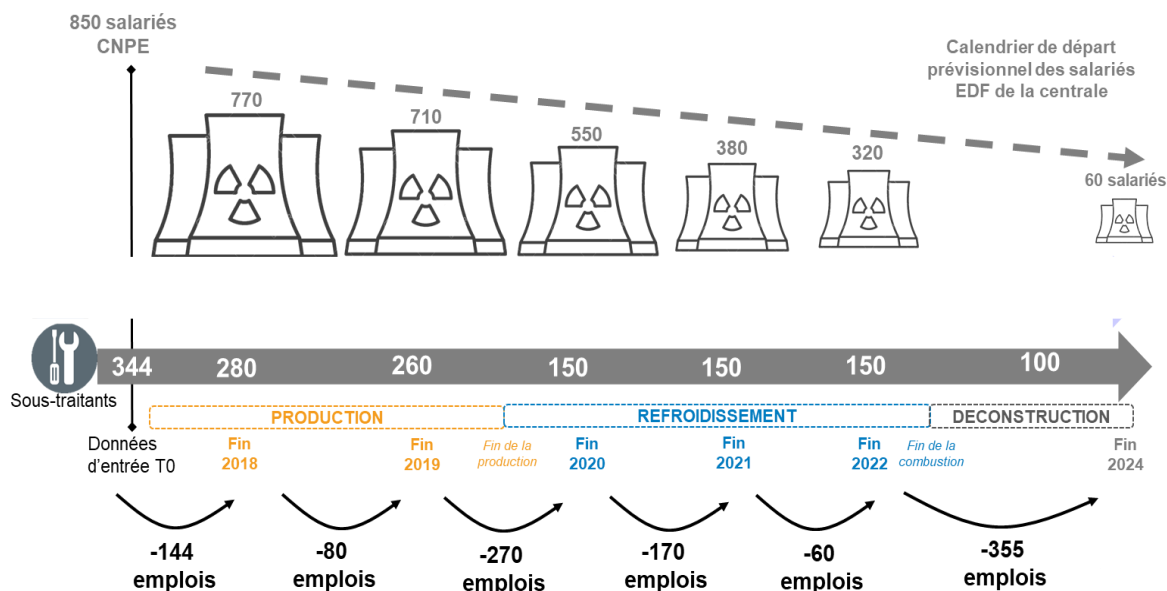
4. Le développement de pilotes industriels et de démonstrateurs

L'ambition du contrat de territoire est de favoriser la détection et l'implantation dans le Haut-Rhin de pilotes industriels et de démonstrateurs de technologies innovantes, notamment dans le domaine de la transition énergétique, permettant de démontrer la viabilité technique et économique des filières émergentes et leurs usages.

POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ ET PERSONNALISÉ DES SALARIÉS CONCERNÉS ET UNE PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES INDIRECTES (EFFET INDUIT)

La priorité est donnée au **redéploiement des salariés EDF de Fessenheim** sur l'ensemble des unités du parc nucléaire et plus largement du groupe EDF, sous la responsabilité de leur employeur.

Chaque salarié bénéficie de l'écoute et d'un dialogue constructif avec son manager. Sept conseillers mobilité sont formés afin d'accompagner les salariés. Pour l'accompagnement des conjoints fonctionnaires, huit dossiers ont été transmis par EDF et font l'objet d'un suivi et appui spécifique par les services compétents de l'État.



Concernant les près de 400 emplois de sous-traitants de la centrale nucléaire

Deux actions sont engagées :

Des actions sont mises en œuvre pour accompagner :

- les 1 200 emplois directs (850 salariés de la centrale et environ 400 employés sous-traitants)
- les 800 emplois induits

- **Accompagnement des entreprises prestataires, permanentes ou occasionnelles** : pour chacun des 22 établissements identifiés, une visite a permis de faire un état des lieux et d'envisager des **pistes de diversification d'activité**, et de proposer des solutions adaptées sur la base des outils des différents partenaires. Le suivi des entreprises se poursuit tous les 2 mois, avec de nouvelles visites en 2020.
- **Constitution d'une structure partenariale innovante mise en place dès le 1^{er} janvier 2019** : l'objectif est d'accompagner chaque salarié, quel que soit son statut, à préparer son **évolution professionnelle**. Cette structure mobilise l'État, la Région Grand Est, Pôle Emploi et animée par EDF.

Concernant les près de 800 emplois induits recensés sur le territoire (commerces de proximité, restauration, services, sport)

Une étude a identifié les forces et les faiblesses du territoire, son résultat conforte la pertinence du contrat de territoire et identifie ainsi la nécessité de mettre en place des actions à plus petite échelle et courte temporalité pour accompagner au mieux le territoire dans la transition à venir. Cela concerne en particulier le **soutien au développement**, la **création d'une offre structurée et coordonnée de tourisme** selon plusieurs thématiques.

Valoriser le tourisme vert du territoire par un maillage renforcé

Le territoire possède une multitude d'atouts qui permettront une montée en gamme de son offre touristique. L'un de ses points forts est notamment sa position géographique intéressante, avec :

- avec des **flux de cyclotouristes** à capter (situation stratégique entre Colmar et Fribourg-en-Brisgau pour les flux Est-Ouest et sur la trame verte et bleue de la vallée du Rhin pour les flux Nord-Sud) ;
- des potentialités liées au **tourisme fluvial**.

Pour permettre cette valorisation touristique du territoire, plusieurs leviers d'actions sont déjà mis en œuvre par l'État, avec notamment la **valorisation du patrimoine de Vauban** grâce à l'investissement de 5 millions d'euros dans les remparts de Neuf-Brisach et avec l'**aménagement de l'Île du Rhin** avec le projet ArtRhéna de 6,9 millions d'euros. Sur l'Île du Rhin, un projet d'infrastructure a été mis en place pour construire des appontements afin que les croisiéristes puissent accoster. Aussi, des projets d'aménagement de pistes cyclables sont en cours pour pouvoir faire émerger des circuits de cyclotourisme.



03 DES EXEMPLES CONCRETS DE CETTE TRANSITION



POUR ACCOMPAGNER CHAQUE SALARIÉ

UNE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ A ÉTÉ MISE EN PLACE AFIN D'OPTIMISER LE PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS SOUS-TRAITANTS

Cette structure partenariale innovante a été mise en place dès le 1^{er} janvier 2019. Elle mobilise **732 000 €** de la part de l'État, EDF, la région Grand Est, Pôle Emploi et EDF. Jusqu'à la fin de l'année 2019, s'est mise en place une phase d'entretiens et de formations, notamment en linguistique et en bureautique. A l'automne 2019 se sont également déroulées des journées de conseils spécialisés et d'ateliers emplois. En 2019, ce sont au total 160 salariés qui ont bénéficié de 500 entretiens.

Au premier semestre 2020, le focus est mis sur **l'appui à la recherche d'emploi**, avec notamment l'organisation en mars 2020 d'un forum pour l'emploi avec l'association de partenaires allemands, ainsi que le déploiement de nombreuses formations et ateliers.

100 000 €
de la part de l'État



POUR ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE

LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA FERMETURE DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE FESSENHEIM

La fermeture de la centrale nucléaire entraînera une perte de recettes fiscales pour la commune de Fessenheim, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, le département du Haut-Rhin et la région Grand Est. Cette perte de recettes fiscales débutera en 2021.

Des dispositions ont été introduites en loi de finances 2019 pour **effacer intégralement les effets fiscaux pour la communauté de communes jusqu'à 2023 et maintenir une compensation décroissante les 7 années suivantes**. La compensation des pertes de recettes fiscales s'étalera ainsi sur 10 ans, à compter de 2021, afin de permettre dans l'intervalle le déploiement de nouvelles activités économiques et donc de nouvelles recettes fiscales.

32 millions d'euros

seront perçus par la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach (Fessenheim) jusqu'en 2030 inclus

La loi de finances a instauré un mécanisme de compensation pour les collectivités locales éligibles confrontées à la fermeture d'une centrale nucléaire ou thermique fondé sur trois dispositifs cumulés. Le mécanisme existant de perte de bases de contribution économique territoriale (CET) est ainsi étendu à **5 ans** pour les collectivités confrontées à une perte exceptionnelle de recettes fiscales.

Un mécanisme similaire de compensation durant 3 ans ou 5 ans des pertes importantes ou exceptionnelles d'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a également été créé.

Un fonds de solidarité entre les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bénéficiaires de l'IFER nucléaire et thermique a enfin été institué.

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach, sur la base des données de 2019, bénéficiera de ces trois mécanismes.

Ce mécanisme de compensation permettra en conséquence à la communauté de communes de bénéficier d'une **compensation intégrale de ses pertes de recettes fiscales jusqu'en 2023 inclus.**

Cette compensation sera maintenue, de façon dégressive, pendant les 7 années suivantes, pour s'achever en 2030. Elle percevra, sur 10 ans, une compensation de près de **32 millions d'euros.**



CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ MIXTE D'AMÉNAGEMENT FRANCO-ALLEMANDE

Le **développement économique** est au cœur du contrat de territoire, afin de donner un nouvel avenir à ce territoire rhénan. Cette ambition est ainsi conduite dans un cadre franco-allemand, consacré dans le traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier 2019.

Pour se donner le maximum de chances en ce domaine, une **Société d'économie mixte (SEM) franco-allemande** est en cours de création afin d'aménager la nouvelle zone économique créatrice de valeur et d'emplois, dans une logique d'**écologie industrielle**.

Les premiers actionnaires de la SEM ont confirmé leur engagement : il s'agit de la région Grand Est, le département du Haut-Rhin, Mulhouse Agglomération, le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald, les villes allemandes de Freiburg-im-Breisgau, Breisach-am-Rhein, Hartheim, Bad Krozingen, Vogtsburg im Kaiserstuhl, mais aussi d'actionnaires privés : la Banque des territoires, la CCI Alsace Eurométropole, l'IHK Südlicher Oberrhein, EDF (représenté par SAFIDI), la Banque populaire, le Crédit agricole Alsace Vosges et la Caisse d'épargne Grand Est Europe.

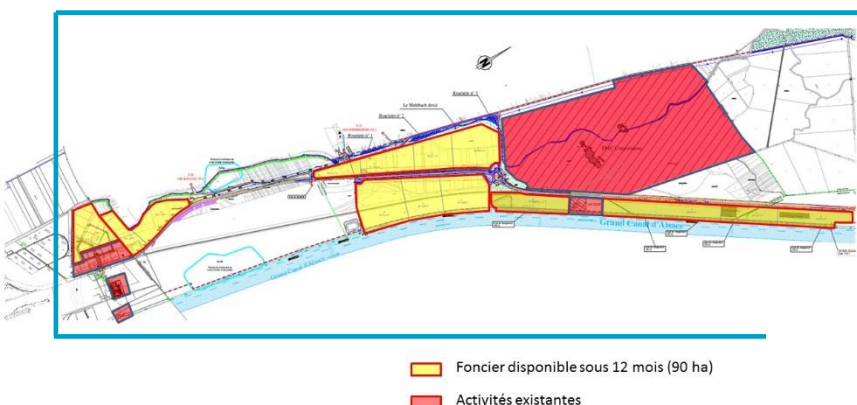
L'État participe aux réflexions et aux orientations de la future SEM, mais n'en sera pas directement actionnaire ; la **Caisse des dépôts et consignations (Banque des Territoires)** sera actionnaire.

- 1^{er} février 2019 : **signature de la déclaration d'intention** des partenaires pressentis français et allemands
- Septembre 2019 : **accord sur le périmètre** (aménagement et gestion immobilière), le **projet de pacte d'actionnaires** et le **chemin d'investissement, la capitalisation initiale**
- Automne 2019 – Février 2020 : **débat et délibération des collectivités partenaires**
- Avril 2020 : **création de la SEM**

AMÉNAGEMENT ET PROMOTION DE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCORHÉNA

Le foncier au nord de l'actuelle centrale nucléaire fait l'objet d'études en vue d'un **aménagement en 2021**. L'ambition collective est d'implanter des **activités à forte valeur ajoutée** et dans une logique d'écologie industrielle, dans un environnement de grande qualité bordé par la forêt rhénane.

Les études de la faune et de la flore sur la zone Ecorhéna ont été finalisées à l'automne 2019 : les deux zones, au Nord et au Sud, recouvertes de forêt, présentent des qualités environnementales fortes à exceptionnelles. Il revient désormais au détenteur du foncier de finaliser l'étude d'impact avant de soumettre la demande d'autorisation environnementale : **il a annoncé son intention de demander l'aménagement de 90ha.**



A proximité immédiate de cette nouvelle zone d'activités se situe le **port rhénan de Colmar-Neuf Brisach**, en pleine expansion avec le fort soutien de l'État, ainsi que la **Zone industrielle portuaire Nord**. Les entreprises de cette zone disposent de réserve foncière, pour lesquelles les études environnementales sont en cours : cela permettra de compléter l'offre pour le développement de leurs activités et les futures implantations.

Cet espace exceptionnel en bord à eau fait l'objet d'une promotion par l'Agence d'attractivité d'Alsace (AAA) et l'Agence de Développement d'Alsace (Adira), ainsi que Business France pour les investisseurs étrangers et les grands comptes. Une organisation partenariale entre ces acteurs, les services de l'État, les collectivités et Grand E-Nov est en place depuis 2018 pour identifier les leviers à mobiliser pour soutenir l'attractivité du territoire, et en suivre les résultats. Par exemple, une mission de marketing territorial est en cours, pour des actions dès la fin 2020, juste avant que le foncier ne soit disponible pour les investisseurs.

- Septembre 2018-septembre 2019 : **étude faune-flore**
- Automne-hiver 2019 : **étude d'impact** et préparation du **dossier d'autorisation environnementale**
- Début 2020 : **dépôt du dossier, instruction en 2020** (dont enquête publique)
- Début 2021 : **travaux d'aménagement et installation d'activités**



Contact presse

Pierre Nguyen Ba

pierre.nguyen-ba@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE